



Réclamation du mandataire suite à l'achat de mon véhicule

Par cyril1208

Bonjour,

En janvier 2025, j'ai acheté un véhicule d'occasion à un "mandataire" qui achète et vend des véhicules d'occasions. Lors de cet achat, j'ai fait reprendre mon ancien véhicule.

Aujourd'hui, presque 2 mois plus tard, il m'indique par téléphone que la seconde clé fournie n'est pas la bonne. Il me précise que je lui aurais dit que c'était un problème de pile lors de la vente, alors même que je n'ai jamais rien dit.

Lors de cette reprise, j'ai bien fournie les 2 clés dudit véhicule.

Que peut-il faire ?

Merci par avance pour vos éclaircissements.

Par yapasdequoi

Bonjour,
rien.

il devra prouver que l'anomalie est antérieure à la vente...